

Délibération n° DEL_2026_088



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 JUILLET 2026)**

Date de convocation : 1 juillet 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 4

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. CAILLEAUX Francis, Suppléant de M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme GRISMONDI Muriel donne pouvoir à M. LASSALLE Christian

Absents ou excusés :

M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASIERRA Hélène

OBJET : BUDGET AUTONOME ABATTOIR - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Par délibération n°2026-042 en date du 23 avril 2026, le Conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget autonome de l'Abattoir de la Vallée d'Ossau.

Il est proposé de modifier les crédits initialement votés afin de prendre en compte un complément d'avance remboursable du budget principal au budget autonome pour monter l'avance totale à 150 000€ (contre 100 000€ au budget primitif).

La décision modificative n° 1 proposée s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant
2313 (23) - 632 - 20241 - Constructions	50 000,00	168751 (16) - 632 - Dettes GFP rattachmt	50 000,00
Total Dépenses	50 000,00	Total Recettes	50 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget autonome Abattoir de la Vallée d'Ossau pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
 Jean-Paul CASAUBON